

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 décembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Blanchet donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Martin P-Y
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani
M. Cannarozzo donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Franclet donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura



Délibération n° 2024-XII-40 du 19 décembre 2024

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025 – VOTE DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts article 1636 B paragraphe 4,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les lois de finances antérieures,

Vu les orientations budgétaires présentées le 21 novembre 2024 par le Président du Conseil départemental devant l'Assemblée départementale entendue,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- ADOPTE par chapitre les dépenses et les recettes du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2025, qui s'établissent toutes sections confondues à :

Mouvements budgétaires : 174 376 143,56 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 124 725 210,74 euros en dépenses et en recettes,

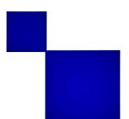
Section d'investissement

Mouvements budgétaires : 103 299 728,17 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 89 752 290 euros en dépenses et 61 246 233,52 euros en recettes,

Section d'exploitation

Mouvements budgétaires : 71 076 415,39 euros en dépenses et en recettes,



Mouvements réels : 34 972 920,74 euros en dépenses et 63 478 977,22 euros en recettes,

- FIXE à 950 000 euros le montant de la contribution versée par le budget principal au budget annexe d'assainissement au titre des eaux pluviales ;

- FIXE à 890 960,74 euros en dépenses et 291 916,29 euros en recettes au titre des mouvements liés entre le budget principal et le budget annexe ;

- ADOPTE les nouvelles autorisations de programme mentionnées dans le tableau n°1 joint en annexe ;

- MODIFIE les autorisations de programme votées antérieurement, mentionnées dans les tableaux n°2 et n°3 joints en annexe.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.